Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260408-DE26_32-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 08/04/2026

Date de la convocation : 2 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 8 avril 2026 à 20h30, le Conseil municipal de la Ville de Betton, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de F. BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (33) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, S. HILLION, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, S. ROUILLARD, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, A. GORCE, H. KERIVEL, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, E. PIRET, N. RAOULT, N. ROUSSELOT, T. TOTO-ZARASOA, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (0) :

PROCURATIONS DE VOTE (0) :

F. CABEDOCE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-32	DELEGATION DE SIGNATURE A LA RESPONSABLE DU SERVICE DE L'URBANISME POUR LES DEMANDES DE PIECES, COURRIERS REGLEMENTAIRES, DIA NON DECISIONNELLES ET DOSSIERS D'ENSEIGNES	**Maire**

Vu l'article L. 2122-19 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui confère au Maire d'une commune le pouvoir de déléguer sa signature aux responsables de services communaux ;

Considérant que la collectivité a la compétence en matière d'instruction pour le droit des sols.

Afin de faciliter le bon fonctionnement des services et de permettre, en l'absence de M. le Maire, de traiter un certain nombre d'actes en lien avec l'instruction des dossiers « droit des sols », il est possible à M. le Maire de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à la responsable du service de l'urbanisme.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE DELEGUER** à la responsable du service de l'urbanisme la signatue pour les demandes de pièces et les courriers réglementaires, dans le champs du droit des sol, les déclarations d'intention d'aliéner non-décisionnelles, dans le champs du foncier, et les dossiers d'enseignes, dans le champs d'application du Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPI).

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 8 AVRIL 2026

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260408-DE26_32-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 08/04/2026

Le Secrétaire de séance,

Frédérique CABEDOCE

Le Maire,

François BROCHAIN

Document transmis à la Préfecture le : 10/04/2026

Publié sur le site de la Ville le : 10/04/2026

Par le service du Secrétariat Général de la Ville de BETTON